

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 octobre 2012

Le Conseil municipal de la commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

Présents : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1^{er} adjoint, Mme SARRAZIN 2^{ème} adjointe, M. CAILLARD 3^{ème} adjoint, M. COTTEREAU 4^{ème} adjoint, Mme THIRARD 5^{ème} adjointe, M. PELLETIER 6^{ème} adjoint, Mme SALIN 7^{ème} adjointe, Mme RICHE 8^{ème} adjointe, M. BERNARD, Mme GASSELIN, M. RESTEGUE, Mme PILON, M. POYAT, M. GRANGER, M. MONACO, Mme HUET-CAILLARD, Melle WALUSINSKI, M. BLONDEAU, Mme FOUSSARD, Mme SCHEFFER-ARTH.

Absents représentés : Mme LESIEUR (pouvoir à Mme PILON), M. GENTY (pouvoir à M. POYAT), Mme PLU (pouvoir à M. KIBLOFF), Mme VOUZELAUD (pouvoir à Mme RICHE).

Absent non représenté : M. LALLET.

Secrétaire de séance : M. BERNARD.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 19 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

- Un point est retiré à l'ordre du jour avec l'accord unanime du Conseil municipal :
 - Transports scolaires – Contrat de transport pour l'année 2012 / 2013
- Un point est rajouté à l'ordre du jour avec l'accord unanime du Conseil municipal :
 - Bulletins municipaux – Tarif supplémentaire pour encarts publicitaires.

I - Renouvellement de la délégation de service public – marchés d'approvisionnement

Monsieur le maire rappelle que la convention d'exploitation des marchés et foires de la commune expire le 8 janvier 2013. Il propose au Conseil de se prononcer sur le principe d'une nouvelle délégation de service public pour trois ans, après avis favorable de la commission des foires et marchés.

Il donne lecture du rapport de présentation dont chaque conseiller fût destinataire avec sa convocation et précise que le cahier des charges a été modifié par la commission des foires et marchés qui a limité le nombre de marchés d'été à deux mais en proposant de les compléter d'une animation musicale et qui a fixé les animations à sept par an (Saint Valentin – Pâques – fête des mères – fête des pères – rentrée des classes – fête du cidre – Noël).

- **Avis favorable à l'unanimité du Conseil municipal pour le renouvellement de la délégation de service public des marchés et foires, et pour autoriser le maire à engager la procédure administrative réglementaire.**

II - Demandes d'aides financières sur réserves parlementaires

Monsieur le maire précise que, comme chaque année, les subventions sur les réserves des parlementaires du département sont à solliciter au plus tôt pour l'exercice prochain.

Les commissions travaux et finances proposent de demander une aide financière pour les travaux suivants :

- **Ravalement de la façade arrière de la mairie** = 54.648,81 €uros H.T.
auprès de Monsieur Albéric de Montgolfier – Sénateur.

Commentaires : les travaux prévus sont plus simples que pour la façade principale. Il s'agira d'enduit gratté et non pas avec projection de silex.

- **Rénovation de la salle des fêtes** : électricité - faux plafonds - peinture = 62.771,00 €uros H.T.
auprès de Monsieur Philippe Vigier – Député.

Commentaires : travaux envisagés en 2012 mais reportés en 2013 pour des raisons budgétaires.

- **Installation d'un container enterré en centre ville** = 25.648,43 €uros H.T.
auprès de Monsieur Joël Billard – Sénateur.

Commentaires : container avec bacs de recyclage et sas permettant de jeter des sacs de 100 litres.

- **Réfection éclairage terrain entraînement football** = 22.180,60 €uros H.T.
auprès de Monsieur Gérard Cornu – Sénateur.

Commentaires : l'éclairage actuel étant trop faible pour les entraînements.

- **Avis favorable à l'unanimité.**

III - Demande de subvention auprès de la Région

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le contrat régional du Pays Perche 2011 - 2016 a été signé et qu'il est opérationnel.

Dans le cadre de ce contrat le dossier de rénovation des lavoirs de la commune a été retenu et la Région interviendra au profit des propriétaires privés à hauteur de 20 % du montant hors taxes des travaux, dans la limite de : 10.000 €uros de subvention, en complément de la subvention municipale votée par le Conseil municipal, lors de la réunion du 19 octobre 2011, à 20 % du montant hors taxes des travaux plafonnés à : 7.000 €uros.

Les lavoirs communaux seront subventionnés à hauteur de 50 %. Un règlement conjoint (Région / Commune) fixe les modalités précises de la participation financière des deux collectivités territoriales.

L'intervention de la Région, pour être éligible, devra être réalisée dans le cadre d'un projet de valorisation touristique. C'est pourquoi un projet de circuit touristique, dans Brou, a été établi, comportant treize sites, bâtiments, ou curiosités caractéristiques, dont l'ensemble des lavoirs visibles du domaine public, ainsi que les quatre lavoirs communaux.

Monsieur le maire propose de solliciter une subvention de la Région pour aider au financement de l'acquisition et de la pose des présentoirs disposés devant chaque site remarquable et pour la rénovation des quatre lavoirs communaux.

Le coût de cette opération s'établit à : 63.311 €uros T.T.C. détaillés comme suit :

- Rénovation du lavoir – rue Saint-Jean = 13.701 €uros T.T.C.
- Rénovation du lavoir – rue de l'Abreuvoir = 17.611 €uros T.T.C.
- Rénovation du lavoir – route de Vaugelan = 15.537 €uros T.T.C.
- Rénovation du lavoir – passage Saint-Romain = 8.377 €uros T.T.C.
- Fourniture et pose de pupitres inox finition brossé
Tablette en altuglas incolore = 8.085 €uros T.T.C.

- **Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de la Région pour aider au financement de l'acquisition et de la pose des présentoirs disposés devant chaque site remarquable et pour la rénovation des quatre lavoirs communaux.**

IV - Modification FDAiC 2011

Dans le cadre du FDAiC 2011, la commune a demandé et obtenu une subvention pour aider au financement de travaux de voirie, dont les trottoirs de la rue des Canettes et l'aménagement d'un chemin piéton rue du Perche.

Une modification est intervenue dans la programmation des travaux de voirie, à savoir le remplacement de ces travaux par la sécurisation devenue urgente des passages piétons place des Halles, pour un montant de : 26.118 €uros H.T.

Concernant les travaux remplacés, Monsieur le maire apporte les précisions suivantes :

- Les trottoirs rue des Canettes seront réalisés en régie dans les prochains jours et le chemin piéton rue du Perche sera prévu lors du réaménagement de l'espace sportif près de la salle des sports.
- **Le Conseil, à l'unanimité, demande au président du Conseil général de bien vouloir modifier l'attribution du FDAiC 2011, en remplaçant les travaux de trottoirs rue des Canettes et l'aménagement d'un chemin piéton rue du Perche par les travaux de sécurisation des passages piétons place des Halles.**

V - Dénomination de la résidence seniors - rue de Châteaudun

Monsieur le maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur le nom à attribuer à la résidence seniors – rue de Châteaudun.

Lors de sa dernière réunion, le Centre Communal d'Action Sociale a proposé l'appellation suivante : **Résidence de l'Ozanne.**

- **Avis favorable à l'unanimité.**

Monsieur MASSON informe le Conseil municipal qu'une visite des lieux est organisée le 26 octobre prochain à 9 heures 30.

La suggestion de Monsieur BLONDEAU d'attribuer à la résidence seniors le nom de Madame RIVIERE, sage-femme ayant pratiqué sur Brou et ancienne élue broutaine, est remarquée. Cette dénomination conviendrait peut-être mieux pour la maison de santé pluridisciplinaire.

VI - Dénomination et numérotation des rues du parc d'activités de Villoseau

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'à la demande des services de la Poste et pour éviter toute confusion entre les divers lieux sur la commune comprenant l'appellation Villoseau, le Conseil municipal doit procéder à la dénomination des rues du parc d'activités de Villoseau.

Monsieur RESTEGUE, président de la communauté de communes, intervient, considérant que la gestion du parc d'activités de Villoseau est de la responsabilité de la communauté de communes, il demande que l'EPCI soit consulté avant décision de l'assemblée communale. Il précise qu'il regrette que la rue de la zone d'activité d'Yèvres ait été baptisée sans consultation de la communauté de communes.

- **Proposition retenue, Monsieur MASSON abordera le sujet demain lors de la réunion du Conseil communautaire.**

VII - Dénomination et numérotation de la route départementale n° 15

Toujours à la demande de la Poste, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la dénomination de la route départementale n° 15 jusqu'à la fin du lieudit « Le Gros Chêne » dès le croisement avec la rue des Acacias.

- Le Conseil municipal, considérant que dans les faits cette portion de route est déjà communément appelée route de Frazé, décide de la dénommer officiellement ainsi.**

VIII - Syndicat scolaire – retrait de la commune de Vieuvicq

La commune de Vieuvicq a souhaité se retirer du syndicat intercommunal du secteur scolaire de Brou qui a accepté cette demande par délibération du 28 juin 2012.

Madame SALIN, déléguée du Conseil municipal auprès du syndicat intercommunal, résume, à la demande de Monsieur le maire, les raisons qui ont motivé ce retrait de la commune de Vieuvicq, soit l'inclinaison naturelle des élèves de cette commune vers le collège d'Illiers-Combray.

Monsieur MASSON fait un parallèle avec la situation de la commune de Brou, dont les collégiens suivent leurs études au collège Florimond Robertet, mais, dans leur grande majorité, n'empruntent pas le transport scolaire. Or les dépenses du syndicat sont principalement consacrées au paiement des transports scolaires à destination du collège.

Il se propose d'aborder le sujet avec le président du syndicat intercommunal du secteur scolaire de Brou.

- Le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, favorablement sur la demande de retrait de la commune de Vieuvicq.**

IX - Renouvellement contrat logiciel informatique

Par délibération du 16 septembre 2008 il a été procédé au renouvellement du contrat d'acquisition et de prestation de services du logiciel de la mairie passé avec la société SEGILOG, et ledit contrat, conclu pour une durée de trois ans, arrive à échéance.

- Considérant que le pack Ségilog donne entière satisfaction tant sur le plan de l'utilisation que sur la maintenance et l'actualisation des logiciels, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le renouvellement du contrat d'acquisition et de prestation de services pour une durée de trois ans, à compter du 15 novembre 2011. Autorise la signature par le maire de ce contrat pour un montant annuel de : 6.750 €uros H.T., non révisable (Droit d'utilisation : 6.075 €uros H.T. ; maintenance : 675 €uros H.T.).**

X - Mise en œuvre du SDTAN

Par délibérations du 20 juin 2012, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Perche-Gouet s'est prononcé sur la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) et a adopté :

- Le transfert de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques au SMO « Eure-et-Loir Numérique » ;
- L'adhésion de la communauté de communes du Perche-Gouet au Syndicat Mixte Ouvert « Eure-et-Loir Numérique » et l'approbation des statuts dudit syndicat ;
- La désignation de deux délégués de la communauté de communes du Perche-Gouet au Syndicat Mixte Ouvert « Eure-et-Loir Numérique ».

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ces délibérations portant sur la mise en œuvre du SDTAN.

A la demande de Monsieur le maire, Monsieur RESTEGUE, président de la communauté de communes, donne les explications nécessaires à la bonne compréhension du sujet abordé pour une plus juste décision.

- **Après avoir entendu l'exposé de Monsieur RESTEGUE, le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) et sur le transfert de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques au Syndicat Mixte Ouvert « Eure-et-Loir Numérique ».**

XI - Prestations sociales au profit du personnel communal

Monsieur le maire explique aux membres du Conseil municipal que les contributions au titre de l'action sociale, au profit du personnel communal, font partie des dépenses obligatoires pour les communes.

Plusieurs solutions pour remplir cette obligation ont été étudiées au sein des services, puis au cours d'une réunion du bureau du personnel et enfin en commission des finances.

Actuellement le personnel bénéficie de primes liées aux événements de la vie (naissance, mariage, médaille du travail, décès et retraite) par l'intermédiaire du Comité des Oeuvres Sociales du personnel.

Les prestations proposées par des organismes spécialisés englobent d'autres prestations plus proches de l'accompagnement social préconisé par la loi.

Après avoir révélé que les diverses commissions réunies avaient porté leur choix sur le « Pass Eurélien » étudié en partenariat avec le centre de gestion départemental, Monsieur le maire donne la parole à Madame SARRAZIN qui a participé, en tant qu'élue, à l'élaboration du dispositif modulaire d'accompagnement social des agents des collectivités locales.

Madame SARRAZIN et Monsieur KIBLOFF, qui ont préparé le dossier avec le directeur général des services, insistent sur le profil social du Pass Eurélien contrairement à la distribution de bons d'achat retenus par certaines collectivités, qu'ils considèrent plus comme un complément de salaire déguisé. Ils précisent aussi que ce dispositif bénéficie d'un taux de retour garanti entre 82 % et 90 %.

- **Avis favorable à l'unanimité pour adhérer au Pass Eurélien incluant le dispositif principal « présence » plus les dispositifs « services » et « assistance vie quotidienne ». L'ensemble représentant une cotisation, à la charge de la commune, de 0.44 % sur le salaire brut imposable de chacun des employés inscrit.**

XII - Demandes de subventions d'associations locales

Le Conseil municipal, après avoir entendu les propositions de la commission des finances, décide :

- De ne pas attribuer la subvention sollicitée par l'association « Les Amis du Cheval » au motif que la commune a engagé de nombreux travaux de rénovation sur les équipements prêtés à l'association.
- D'accorder une subvention de démarrage de : 150 € à l'association nouvellement créée « Aquarelle en Perche ».
- D'émettre un avis favorable à la demande de partenariat financier formulée par l'association « 4L Tu voles » dans le cadre d'un rallye humanitaire, en accordant une subvention exceptionnelle de : 500 €, sous les conditions suivantes :
 - ◇ Le logo de la ville sur le véhicule – Une présentation du véhicule sous la halle avant le départ – L'envoi de nouvelles de l'équipage sur la page facebook de la mairie tout au long du raid – Une présentation d'un compte rendu public de l'aventure à son échéance.

XIII - Tarif supplémentaire pour encarts publicitaires

Par délibération du 17 juin 2009 le Conseil municipal a fixé les tarifs des encarts publicitaires, destinés à financer les bulletins municipaux.

Considérant que certaines annonces publicitaires nécessitent pour le service communication un travail supplémentaire de photocomposition pour la réalisation de l'encart et l'insertion de photos, il convient de fixer un tarif supplémentaire.

- **Le Conseil, à l'unanimité, fixe un tarif supplémentaire de : 60 €uros pour la photocomposition des encarts publicitaires.**

INFORMATIONS DIVERSES

□ **Monsieur le maire donne communication :**

- d'un courrier du 8 septembre 2012 de Monsieur DOUSSET, Conseiller général, informant que la commission permanente du Conseil général a approuvé le principe de rétrocession de l'ancienne gendarmerie à la commune, au prix de l'euro symbolique.
- de courriers de remerciements d'associations pour l'attribution d'une subvention communale au titre de l'année 2012 : Les Restaurants du Cœur – V M E H – Secours Populaire Français – Brou Association Jeunesse Espoir (BAJE) – La Fondation du Patrimoine.

TOUR DE TABLE

- **Monsieur COTTEREAU** rappelle les dates du prochain Téléthon les 7 - 8 et 9 décembre 2012.
Le marché de Noël de l'UCIA est déplacé au 15 et 16 décembre.
- **Madame SALIN** donne des informations concernant le Conseil municipal des jeunes qui a récolté 300 €uros lors de sa dernière animation au profit de la maison de retraite.
Un brainstorming y sera organisé le 7 novembre et les prochaines élections sont programmées en janvier 2013.
- **Madame RICHE** félicite l'UCIA pour le succès du Salon de l'Habitat.
- **Madame PILON** signale le mauvais état des trottoirs rue des Noyers.
Monsieur CAILLARD lui répond que ces travaux seront prévus sur un futur programme.
- **Monsieur BLONDEAU** dresse un bilan mitigé des journées du patrimoine. En effet la participation a été moindre que celle enregistrée l'année dernière.
Monsieur MASSON le remercie pour son implication active dans l'organisation de cet événement.
- **Madame SCHEFFER-ARTH** intervient pour signaler divers désordres remarqués au Bief, comme des ordures massées près de la rivière, des racines à couper au pied du toboggan et des branches arrachées par la tempête à ramasser.
Elle aborde également les problèmes rencontrés par les personnes à mobilité réduite pour se déplacer dans Brou, prétendant que rien n'est fait pour faciliter leurs déplacements.
Monsieur MASSON l'informe que beaucoup d'aménagements ont été réalisés au fur et à mesure des réfections de trottoirs ou de chaussées, mais concède qu'il en reste encore à faire.
- **Madame SARRAZIN** communique, pour clore le Conseil, les dates des repas des aînés les 14 et 28 octobre prochains.

Fin de séance : 23 heures